

Les fêtes des voisins se poursuivent à Magog

Magog, le 11 juin 2019 – Pour une troisième année, les citoyens de Magog sont invités à organiser des festivités avec leurs voisins immédiats. La Ville de Magog met à la disposition des organisateurs un programme de soutien pour les appuyer dans la réalisation de leur événement. Ainsi, des ressources matérielles sont déployées sur demande.

L’an dernier, ce sont sept fêtes des voisins qui ont été organisées à travers le territoire de Magog. La mairesse, M^{me} Vicki-May Hamm souligne que cette année, la municipalité souhaite augmenter ce chiffre. « Nous voudrions qu’il y ait au moins une fête dans chaque district, pour que de plus en plus de citoyens puissent profiter de ces activités qui ont pour objectif de renforcer les liens dans la communauté. Le programme facilite grandement l’organisation de ce type d’événements », dit-elle.

Quand organiser une Fête des voisins ?

- **De mai à septembre** – (de la Journée nationale des Patriotes à la fête du Travail) Week-end seulement

Offert gratuitement par la Ville de Magog

- Outils de promotion : cartons d’invitation et oriflammes;
- Fermeture de la rue et signalisation, lorsque possible;
- Réservation d’un parc, au besoin;
- Prêt d’un sac d’équipements récréatifs qui contient entre autres des poches à patates, une corde à danser, un jeu de fer, un serpent échelle géant, un ensemble de jeu de « Bubble football », un ballon de soccer, et plus encore.
- **Des événements écoresponsables** : la Ville encourage les citoyens à organiser des fêtes écoresponsables. Un dépliant d’information et des couverts compostables (bols, assiettes, verres, ustensiles) pour 50 personnes seront remis gratuitement aux organisateurs des événements.



Critères d'admissibilité

- Former un comité organisateur d'au moins deux résidents (adresses différentes) du voisinage, âgés de 18 ans et plus;
- Respecter les règlements municipaux (boissons alcoolisées, feux extérieurs, fermeture de rue, etc.);
- Inviter les voisins de la rue ou du quartier visé.

Comment s'inscrire?

- Se procurer le formulaire sur le site Internet de la Ville à ville.magog.qc.ca/voisins;
- Faire parvenir le formulaire par courriel à : loisirsculture@ville.magog.qc.ca;
- Les demandes doivent être soumises au moins **trois semaines** avant l'activité.

Pour plus d'information sur la Fête des voisins dont l'organisme promoteur au Québec est le Réseau québécois de Villes et Villages en santé, les personnes intéressées peuvent consulter le site Internet à fetedesvoisins.qc.ca.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 367

